



## Résidence de création, design produit verre.

**Atelier-Musée du verre, Trélon. Mai > juillet 2019**

L'écomusée de l'avesnois met en place une résidence de designer pour cette année 2019. Le but étant d'interroger les collections de la structure en prenant en compte son histoire, son territoire et sa richesse patrimoniale.

L'écomusée de l'avesnois témoigne du patrimoine industriel et artisanal local autour des thématiques du verre (AMV - Trélon), et du textile (MTVS - Fourmies). Plaçant l'homme au centre de son environnement, il prolonge aujourd'hui son discours vers une orientation pluridisciplinaire et contemporaine pour tisser les liens entre passé, présent, et avenir.

L'écomusée de l'avesnois mène une réflexion de fond sur les écomusées et les musées de société par la mise en place d'actions spécifiques et expérimentales, Il a entamé sa mutation vers un musée du 21<sup>ème</sup> siècle mettant en avant les dimensions d'espaces participatifs, de pratique, de rencontres, de transmission et d'insertion.

### Le dispositif de résidence

La mise en place par l'écomusée, d'une résidence de designer, au sein de son atelier-musée du verre à Trélon poursuit cette réflexion. Son ambition est de promouvoir et accompagner la création, participer à la diffusion du design en région, renouveler ses gammes de produit et contribuer au rayonnement de son territoire.

Le dispositif de résidence de création est à destination des designers professionnels ou jeunes diplômés présentant un projet de recherche et de création VERRE. L'objectif est d'éditer un ou une série d'objets qui prendra place au sein de ses boutiques.

### Dates et durée de résidence

La durée de la résidence est de 2 mois, elle se déroulera obligatoirement du 9 mai 2019 au 12 juillet 2019.

Le premier mois étant consacré à la recherche et la création, le second au développement des outils de production et à la production elle-même, la dernière semaine sera dédiée au Design Creative Camp 2019.

Une exposition de restitution est programmée du 17 septembre au 30 novembre 2019.

La résidence est régie par les temps d'ouvertures de l'AMV.

Un calendrier précis est mis à disposition du résident dès son arrivée.

Il est demandé au résident d'exposer le fruit de son travail dans l'espace muséal « salle de la maquette » avec les moyens techniques et budgétaires mis à sa disposition.



### Critères de sélection

Le parcours professionnel, la motivation ainsi que les pistes du projet seront les éléments déterminant pour le choix du résident.

Le jury sera sensible à la prise en considération de la définition de la structure «écomusée» dans sa dimension territoriale et patrimoniale.

### Conditions d'éligibilité

- Être professionnel du design ou jeune diplômé d'une école dispensant une formation en design.
- Être libéré/e de son activité professionnelle durant toute la période de résidence
- Être immatriculé en autoentrepreneur ou entreprise
- Maîtriser la langue française
- Être détenteur du permis B et disposer d'un véhicule

### Moyens de la résidence

#### **Condition financière**

Une allocation forfaitaire de séjour est attribuée au résident, à hauteur de 5000€ pour toute la période de résidence. Du 09 mai 2019 au 12 juillet 2019. Elle sera versée en deux fois, à l'issue de chaque mois de résidence.

#### **Condition d'hébergement**

L'hébergement est réservé et pris en charge par l'écomusée.

#### **Frais à la charge du résident**

Les frais liés à la vie courante (nourriture, déplacements en transports en commun durant la résidence, etc.)

Les frais liés à des achats d'investissement : d'outils autres que ceux mis à sa disposition.

#### **Condition d'accompagnement artistique**

En fonction du projet du résident, l'Écomusée accompagne le designer en amont, pendant et à l'issue de la résidence par un soutien individuel et une mise en réseau si nécessaire. Suite à la création d'un ou une série de produits, l'écomusée établira un contrat d'édition (redevance à hauteur de 3 à 5%) avec le designer.

L'écomusée s'engage à valoriser le designer dans la limite de ses possibilités par ses outils de communication (site internet, réseaux sociaux, captations).

#### **Médiation**



Des actions de médiation pour valoriser le travail du résident seront organisées en collaboration avec l'équipe de médiation culturelle. Les modalités d'intervention seront à définir avec le résident en fonction de son expérience, de la nature de son projet et des groupes concernés.

Charge à lui de documenter au mieux l'équipe de médiation pour mettre en avant sa démarche auprès des différents publics amenés à venir à l'écomusée.

### **Expertise**

L'écomusée de l'avesnois organise la quatrième édition du Design Creative Camp, marathon de création alliant verre & design à l'AMV à Trélon du 8 au 12 juillet inclus. Il sera demandé au résident de tenir le rôle d'expert durant ces 5 jours et d'accompagner les candidats dans la réalisation de leur prototype.

### **Lieux d'établissement de la résidence**

L'atelier-musée du verre, à Trélon (59132), sera le lieu principal de la résidence.

Il sera également mis à disposition du résident un espace bureau/recherche.

- Il disposera d'un accompagnement des équipes du centre de documentation de l'écomusée et du réseau de la communauté de commune Sud-Avesnois
- Un accès à un poste informatique possédant la Suite Adobe, et le nécessaire pour la communication graphique du projet
- Le support du service technique de l'écomusée
- Auditorium de 115 places

Le résident aura également accès au fablab de la ville de Fourmies, selon les conditions d'accueil de celui-ci.

<http://le-labo.fourmies.fr/>

### **Conditions de séjour**

Les espaces ouverts au résident sont exclusivement dédiés au travail de recherche et de création. Toute personne extérieure au projet ne pourra y être hébergée. Étant au cœur d'une structure muséale, le résident devra veiller à partager son processus de création lors des visites du public et auprès des groupes scolaires. Charge à lui de documenter au mieux les équipes de médiation pour mettre en avant sa démarche auprès des différents publics amenés à venir à l'écomusée.

### **Pièces à fournir**

Il est demandé au candidat de fournir sous format PDF :

- la fiche de renseignement (page 4)
- un curriculum vitae
- une note d'intention de son projet
- une sélection de cinq projets emblématiques de son travail



- une attestation sur l'honneur indiquant être libéré/e de toutes activités professionnelles durant la période de résidence.
- un extrait de Kbis ou un certificat d'enregistrement au statut autoentrepreneur.

Veillez à réaliser un document unique en français et à ne pas excéder 10 pages (10MO max).

Ce dossier sera à transmettre à l'adresse mail suivante : [s.marion@ecomusee-avesnois.fr](mailto:s.marion@ecomusee-avesnois.fr) au plus tard le dimanche 24 mars 2019 à minuit. A l'attention de Sophie MARION et avec pour objet : Candidature résidence AMV2019.

### Résultats

Le/la candidat/e retenu/e sera prévenu/e personnellement à l'issue du jury de sélection.

<b>Lancement de l'appel à candidature :</b>	<b>11 février 2019</b>
<b>Clôture de l'appel à candidature :</b>	<b>24 mars 2019</b>
<b>Jury de sélection :</b>	<b>3 avril 2019</b>
<b>Démarrage de la résidence :</b>	<b>9 mai 2019</b>
<b>Fin de la résidence :</b>	<b>12 juillet 2019</b>
<b>Exposition restitution de la résidence :</b>	<b>17 septembre au 30 novembre 2019</b>



## Fiche de renseignements :

(Merci de remplir ce formulaire en lettres capitales)

Nom : .....

Prénom(s) : .....

Adresse : .....

.....

.....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Site internet : .....

Numéro de Siret : .....

Code NAF : .....

**Clôture de l'appel à candidature :**

**24 mars 2019**

Pour plus d'informations vous pouvez contacter Sophie MARION, Chargée de production et prospective : [s.marion@ecomusee-avesnois.fr](mailto:s.marion@ecomusee-avesnois.fr)

